



DEFENSE DES DROITS DES CHOMEURS ET DES PRECAIRES

Les chômeurs et chômeuses sont confrontés à une offensive d'ampleur du gouvernement Raffarin contre leurs droits. C'est à une véritable opération d'intoxication et de diversion que nous assistons.

De quoi s'agit-il ? Alors que le nombre de chômeurs explose, poursuivant son inexorable progression mois après mois, que les annonces de licenciements économiques s'accumulent (Aventis, ST Microelectronics, Giat, Tati...), que les fermetures d'usines et les liquidations judiciaires se multiplient, le gouvernement a trouvé les coupables. Ce sont les chômeurs ! Ainsi F. Fillon, ministre du travail, n'hésite pas à déclarer : « *Certains se sont installés dans l'assistance, inconsciemment souvent, consciemment parfois* ». Bref, pour lui, il s'agit d'une bande de fainéants !

CHOMEURS = COUPABLES DE LA CRISE ?

Les patrons licencient à tour de bras, mais sont, selon le gouvernement, des créateurs de richesses. Il faut les aider : 18 milliards d'euros programmés, en 2004, de baisses de cotisations sociales patronales. Et qui finance ? Les impôts des salariés. Et le tout sans compter les subventions de l'Europe, des conseils régionaux, voire des municipalités.

A titre de comparaison, en 2003, le déficit de l'assurance-chômage devrait être de 4 milliards.

Mais selon le gouvernement, ce ne sont pas les patrons qui coûtent cher, ce sont les chômeurs. Des chômeurs pas assez « employables », pas assez mobiles, pas assez flexibles...

La même politique destructrice s'attaque aux intermittents du spectacle, qui luttent depuis des mois contre un accord qui les exclut de toute protection.

VERS LE REVENU À ZERO, ET PRESQUE LE TRAVAIL FORCE

Les attaques se multiplient. D'abord au niveau de l'indemnisation par l'Unedic. L'accord signé en décembre 2002 entre le Medef, la CFDT, la CFTC et la CGC aboutira, dès janvier 2004, à ne plus indemniser 180 000 chômeurs. Le pourcentage de chômeurs percevant des alloca-

tions devrait passer de 52,1% en décembre 2002 à 42,6% en décembre 2004. La majorité des chômeurs ne toucheront plus d'allocations !

Ils basculeront alors dans l'autre dispositif, créé pour les chômeurs dits « en fin de droits », financé par l'Etat : l'allocation de solidarité (ASS). Mais le gouvernement vient de décider de réduire la durée de versement de cette allocation, ce qui exclura encore des dizaines de milliers de chômeurs.

Mais, quel bonheur ! Ils auront droit au RMI, ou au nouveau système appelé le Revenu minimum d'activité (RMA). Le RMA s'adresse aux bénéficiaires du RMI. C'est un sous-contrat de travail de 20 heures par semaine, payé 545 euro net par mois, et pour un maximum de 18 mois. Mais les patrons employeurs de RMA empocheront le montant du RMI ! Donc les chômeurs en RMA ne leur coûteront que 183 euros par mois ! Et c'est seulement sur ces 183 euros qu'ils cotiseront à la retraite. Les patrons ont enfin réussi à obtenir des salariés quasiment gratuits !

TOUS ET TOUTES CONCERNES !

Défendre les droits des chômeurs, des intermittents du spectacle, de tous les précaires, c'est défendre la solidarité collective, pour toute la population. Tout le monde est concerné par l'insécurité du travail et des droits sociaux.

Ce qui doit être exigé, ce n'est pas la charité des dames patronnesses du 19ème siècle (comme la prime de Noël, toujours incertaine et si ridicule, annoncée par Raffarin), mais une politique de développement de l'emploi stable, permettant de vivre décemment et une indemnisation correcte des privés d'emploi.

Le 1er décembre 2003